



MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

Une convention pour renforcer la défense des droits de l'enfant

La signature de ce lundi 20 novembre 2023, Journée internationale des droits de l'enfant, a rassemblé des acteurs partageant des intérêts communs : la protection de l'enfance et la défense de ses droits.

Réunis à la Maison du Département (de gauche à droite sur photo ci-jointe), Béatrice Goismier, présidente de l'Association deux-sévrienne de protection de la jeunesse ; Maître Éric Dabin, bâtonnier de l'Ordre des avocats des Deux-Sèvres ; Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres accompagnée de Béatrice Largeau, vice-présidente en charge des solidarités, de la cohésion et de la protection de l'enfance ; Cédric Bernardet, juge des enfants et Maître Sylvie Chauvin, présidente de l'Association Conseil et défense des mineurs ont signé une convention sur l'assistance et la représentation de l'enfant en assistance éducative.

Cette convention a pour objectif de garantir une meilleure protection des intérêts de l'enfant. "L'enfant et la défense de ses intérêts doivent toujours prédominer à tout autre intérêt et la présence d'un avocat auprès de celui-ci doit permettre de le garantir", ont rappelé les signataires.

Quadripartite parce qu'il engage le tribunal judiciaire, le Conseil départemental, l'Association deux-sévrienne de la protection de la jeunesse et l'ordre des avocats, ce conventionnement permet d'améliorer et de clarifier les pratiques relatives à l'assistance et la représentation de l'enfant devant le Juge des enfants statuant en assistance éducative devant le Tribunal judiciaire de Niort. Il vise à faciliter la transmission des éléments afin de permettre à l'avocat de l'enfant de mener à bien sa mission d'assistance ou de représentation.

CONTACT PRESSE :

Delphine Péronnet - delphine.peronnet@deux-sevres.fr - 06 63 21 57 51